

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

(Franc de Port.)

5^{me} année.

Sainte Anne de la Pocatière, 1^{er} mai 1866.

Numéro 13.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT:

3s. 9d., payable invariablement
d'avance.
On ne s'abonne pas pour moins
de six mois.

*S'il la guerre est la dernière raison des
peuples, l'agriculture doit en être la pre-
mière.*



ANNONCES:

1^{re} insertion, 8 cts. la ligne
2^{me} " etc., 2 cts. "
Pour annonces à long terme,
conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous vou-
lons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DU BLÉ.

DE LA PRÉPARATION DE LA SEMENCE.

Après le criblage, la seule préparation nécessaire est le chaulage, opération fort importante, qui a pour but principal de détruire, à la surface des grains de blé les poussières qui souvent servent à la production du blé noir et même du charbon.

Le chaulage, comme nous l'avons déjà dit les années précédentes, dans des articles spéciaux, s'opère de plusieurs manières et à l'aide de diverses substances. Quelquefois, on emploie la couperose dissoute dans l'eau, d'autres fois la potasse, etc. Mais de toutes les substances minérales, l'une des plus efficaces, des moins dangereuses à employer, des plus faciles et des moins dispendieuses, est la chaux, qui a donné son nom à l'opération.

Le chaulage se fait par aspersion et immersion. D'après la première méthode, tantôt on répand la chaux vive sur le grain, puis on verse dessus, en ayant la précaution de remuer sans cesse le mélange, autant d'eau qu'il est nécessaire pour l'éteindre et la transformer en bouillie; tantôt, après avoir éteint la chaux, on la répand sur le grain pour l'en imprégner entièrement à l'aide d'une spatule (palette).

Pour chauler par immersion, après avoir fait, comme précédemment, fuser la chaux jusqu'à ce qu'elle se délaie en consistance de bouillie fort claire, on y fait tremper le blé, on l'y remue à plusieurs reprises, de manière que chaque grain soit enroulé et soumis sur tous ses points à l'action caustique, et on ne le retire que plusieurs heures après.

La chaux bien employée est, à bon droit, considérée comme un des meilleurs préservatifs contre la carie (blé noir); cependant de nombreuses expériences ont démontré qu'on peut encore ajouter à son énergie, par l'addition d'une petite quantité de sel.

Pour rendre plus sensible les avantages du chaulage et l'efficacité de certaines substances, il est bon de mettre sous les yeux de nos lecteurs des expériences faites, avec un soin tout particulier, par un grand agronome, M. Mathieu de Dombasle. Ses essais ont été faits sur des grains atteints également de carie et infectés beaucoup plus qu'on ne les rencontre naturellement, même dans les circonstances les plus déplorables. Mille grains récoltés sur un terrain dont la semence avait été plongée pendant deux heures dans une solution de couperose et de sel commun, n'ont donné que neuf grains cariés. Mille autres grains provenant des mêmes semences, plongés pendant le même temps dans une solution de couperose seule, n'en ont donné que 8. Mille grains, provenant des mêmes semences plongés pendant 24 heures dans 12 gallons d'eau, dans laquelle on avait délayé 10 livres de chaux, ont produit 12 grains cariés. Enfin, mille grains, provenant encore des mêmes semences, plongés pendant 24 heures dans l'eau dans laquelle on avait délayé 10 livres de chaux mêlées à une faible quantité de sel commun, n'en ont produit que 2. Il est bon d'ajouter que sur le terrain dont la semence n'avait reçu aucune préparation, de mille grains on en avait recueilli 486 cariés.

Il résulte de ces essais que la couperose est un moyen puissant pour détruire la carie; malheureusement, quoiqu'on ait quelquefois exagéré ses dangers, l'emploi de cette substance pourrait ne pas être sans inconvénients en des mains inexpérimentées. La chaux d'ailleurs est, comme on vient de le voir d'un effet certain, surtout si on lui adjoint une petite quantité de sel. Nous croyons donc devoir recommander l'emploi de la chaux et du sel, de préférence à toute autre substance.

DE LA QUANTITÉ DE GRAINS À EMPLOYER POUR LE SEMIS.

Cette quantité varie ou plutôt doit varier en raison de circonstances fort différentes. Dans les bons terrains, chaque pied tallant beaucoup, il faut moins de semences que dans un terrain

médiocre ; nous n'ajouterons pas pauvre, car nous nous refusons à croire qu'il y a des cultivateurs assez peu clairvoyants et ennemis de leur bien-être, pour sacrifier leur semence dans une terre pauvre et épuisée.

Il en faut moins aussi pour un semis d'automne, fait en temps opportun, que pour un semis de printemps. — Moins dans un climat où les pluies printanières favorisent le développement des talles que dans celui où les sécheresses l'arrêtent de bonne heure, etc.

Généralement, on est porté à semer trop épais ; voici quelques expériences faites par des cultivateurs habiles qui semblent le démontrer : On a semé sur un arpent de terre 180 livres de blé au lieu de 220 à 225 qu'on est dans l'usage d'employer dans une terre bien préparée, et de bonne qualité, et on a récolté 441 livres de plus qu'à l'ordinaire, parce que le grain s'était prodigieusement augmenté en tallant. Une autre expérience avec la même quantité de semence a donné 495 de plus. Mais on peut être certain que si cette expérience avait été faite sur un terrain médiocre, le résultat aurait été loin d'être aussi avantageux.

DE L'ÉPOQUE DES SEMAILLES.

Il est tout aussi impossible de fixer d'une manière précise l'époque des semailles que la quantité absolue des semences qu'elles exigent pour un espace donné. Les variations des saisons, la nature différente des terres, les préparations qu'elles ont subies l'automne précédent, apportent nécessairement d'importantes modifications.

Mais, en général, on peut dire qu'au printemps, les semailles précoces sont toujours fort avantageuses, parce que les blés ont le temps de développer un plus grand nombre de talles, avant l'époque où les chaleurs les saisissent. Mais si on n'a pas eu la précaution de faire ses labours avant l'hiver, on est souvent retardé par l'eau que la terre contient en abondance ; de plus les terrains humides ne se réchauffent que fort lentement. Un tel effet est d'autant plus marqué que l'argile domine davantage dans la couche arable, et que celle-ci repose sur un sous-sol peu perméable.

Quant au blé d'automne, il est aussi reconnu qu'on doit le semer aussitôt qu'on a pu préparer sa terre convenablement. En Canada, on doit autant que possible choisir pour les semences du blé d'automne un champ étroit et où la neige se ramasse en abondance, car autrement ils sont exposés à souffrir des gelées et quelquefois à périr complètement.

DES DIVERSÉS MODES DE SEMAILLES.

On en connaît deux principaux : les semailles à la volée et celles au semoir en lignes.

Comme nous avons longuement parlé des semailles à la volée, dans un chapitre précédent, nous n'en dirons rien ici ; nous nous contenterons de dire ce que l'on doit penser des semailles au semoir.

Nous regrettons que le semoir ne soit pas plus connu et plus répandu en Canada, car il offre à coup sûr de précieux avantages : D'abord il économise la semence d'un tiers et même

quelquefois de la moitié. De plus, il facilite la régularité du travail, il procure la facilité de régler la profondeur que doit occuper le grain, s'il est complet. Encore, les blés semés en lignes ou au semoir sont moins sujets à verser, parce que les chaumes acquièrent plus de force ; les semis ainsi faits ont une croissance plus égale, leurs produits sont en général de meilleure qualité ; les frais de la récolte sont moins considérables que si le grain avait été semé à la volée. Nous le savons, on objecte au prix que coûte un semoir et on dit tout haut : Nous n'avons pas les moyens de faire cette dépense. Mais on ne réfléchit pas qu'avec une économie d'un tiers et au-delà de la semence, on aurait bien vite payé un bon semoir.

DE LA QUANTITÉ DES PRODUITS.

Le blé n'est pas seulement la plus utile, il est aussi une des plus productives de nos céréales ; car si, à volume égal, il a plus de poids, ce qui prouve déjà sa supériorité nutritive, le plus souvent, sur une égale étendue de terrain, il rend plus en volume.

Toutes circonstances égales, lorsqu'une mesure de blé de bonne qualité pèse 100 livres, le seigle qui s'en approche le plus, à égale mesure, donne rarement de 72 à 75 livres ; — L'orge vient ensuite et l'avoine en dernier lieu. D'ailleurs supposons 200 livres de blé, de seigle, d'orge, etc., le blé contient encore beaucoup plus de parties nutritives que les autres céréales.

La quantité de semence raisonnablement nécessaire pour semer un arpent à la volée, étant de deux minots, il est des terrains où l'on peut recueillir, sur cet espace, au-delà de 20 fois la semence, et ce chiffre quelquefois élevé qu'il paraisse, peut être parfois de beaucoup dépassé. Que ceux qui seraient portés à douter de nos avancés se rappellent ce que récoltaient nos devanciers, il y a à peine 50 à 60 ans, ou qu'ils veuillent visiter les terres nouvellement défrichées dans les Townships de l'Est.

Mais aussi, à côté d'une fécondité si remarquable, combien de terrains moins favorisés, moins bien préparés et bien souvent mal cultivés ne donnent que 10 à 15 minots à l'arpent et quelquefois moins encore.

Généralement, selon que la terre est médiocre ou fertile, cultivée avec négligence ou avec soin, etc., on doit trouver le terme moyen entre 16 et 35 minots à l'arpent.

Un autre résultat qui milite en faveur de la culture du blé, c'est qu'il produit ordinairement une paille abondante et qui est presque toujours le double de son poids en grain ; sur les terrains élevés quelque chose de moins, sur les terrains bas, quelque chose de plus. Ainsi une étendue de blé qui donnera 200 livres de grain, donnera près de 400 livres de paille.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Il y a quelque temps, nous faisons connaître à nos lecteurs la démarche patriotique et généreuse de douze missionnaires des townships de l'Est, qui se présentaient devant le conseil des maires de la localité, pour faire adopter un règlement pour empêcher la vente des

boissons enivrantes ; aujourd'hui nous avons encore la satisfaction d'apprendre que le conseil municipal de St. Barnabé, St. Hyacinthe, que celui d'Acton Vale, et que le conseil des maires du comté d'Yamaska viennent de passer des résolutions pour prohiber le même commerce. Reconnaissance à ces hommes de cœur et de dévouement !

Qu'il nous serait agréable de voir de si beaux exemples suivis par toutes les paroisses ! Mais pouvons-nous raisonnablement l'espérer ? malheureusement non, car nous savons, à n'en pas douter, que dans certaines localités, ceux que l'on choisit pour la direction des affaires municipales sont trop égoïstes, ont trop peu de patriotisme pour empêcher le commerce ruineux, et dangereux à l'excès, des boissons fortes et souvent empoisonnées. A ces hommes, nous disons avec le *Courrier de St. Hyacinthe*, auquel nous empruntons nos renseignements : Concitoyens, n'oubliez pas que " la sobriété est la clef du succès et de la prospérité du cultivateur.

" Un homme sobre est un homme qui comprend ses devoirs de citoyen et de père de famille. Un bon citoyen, un bon père de famille comprend qu'il doit travailler pour faire vivre honorablement ceux qui lui sont chers, sa femme et ses enfants.

" Et, de même que l'intempérance est un indice certain que celui qui y est adonné, est un homme oisif et paresseux, ainsi la sobriété est l'indice d'un homme travailleur, qui a à cœur le bonheur de sa famille."

Nous avons reçu la dernière livraison du *Foyer Canadien*. Elle contient, à part la littérature ordinaire, et une excellente chronique, une biographie de M. F. X. Garneau, qui outre le très-haut intérêt qu'elle emprunte à celui qui en fait l'objet, mérite les plus grands éloges à son auteur. Oui, il n'y a plus à en douter, M. l'abbé Casgrain est biographe, et biographe de premier mérite. Il jouit du rare talent de peindre son héros avec la plus stricte fidélité, il le fait passer sous les regards de ses lecteurs tel que le connurent ceux qui eurent l'avantage de le suivre le plus assiduellement, dans les différentes phases de son existence ; et en étudiant M. Garneau sous la plume de M. Casgrain, on est forcé de s'écrier : Mais, c'est absolument lui ! mais, voilà bien les sentiments qui l'animaient dans telles circonstances de sa vie, les impressions qui saisissaient alors sa grande âme ! Son front noble et élevé, sa figure portant l'empreinte d'un travail assidu, son langage plein d'une sage réserve, mais toujours pur et élégant ; comme rien n'a été oublié, comme tout est peint avec précision et une fidélité à toute épreuve !

Mais si M. Casgrain est biographe, il est aussi littérateur et historien. Son histoire de la mère Marie l'Incarnation, et quelques autres de ses écrits sont là pour nous l'apprendre. Maintenant M. Casgrain est-il arrivé tout-à-coup, et sans efforts, au degré de mérite qui le distingue aujourd'hui, et comme littérateur, et comme historien et comme biographe ?

Quand M. Casgrain fit paraître ses premiers essais

en littérature, des critiques assez nombreux se donnèrent la main pour jeter le découragement dans cette âme si généreuse ! Ils ne lui ménagèrent ni le ridicule, ni les suppositions les plus injurieuses.

Ils ne lui accordaient même aucune des qualités et des aptitudes qui font le littérateur. Heureusement M. Casgrain ne s'émut nullement du bruit qui se faisait autour de ses écrits, parcequ'à l'abord, il n'avait jamais nourri la folle prétention d'arriver à la perfection dès ses premiers jets ; ensuite, il connaissait trop bien le cœur humain pour ne pas deviner les motifs plus ou moins purs qui animaient ses critiques, pour se laisser abattre sous leurs coups. Aussi leurs attaques acharnées ne firent-elles qu'agrandir son courage.

Heureusement encore pour M. Casgrain, il avait des amis sincères et dévoués qui lui indiquèrent du doigt et ses fautes et ses qualités ; ils l'assurèrent avec conviction que les dernières l'emportaient de beaucoup sur les premières, et que plus tard, son talent littéraire bien prononcé, se développant de plus en plus, sa plume rehausserait l'éclat des lettres de son pays. M. Casgrain n'a pas hésité à croire à la parole de ses amis, il s'est mis de nouveau à l'œuvre, a cultivé avec le plus grand soin les heureuses dispositions dont la Providence l'a favorisé, et aujourd'hui, grâce à sa persévérance et à son inébranlable énergie, il peut être mis en première ligne, parmi nos écrivains les plus distingués. Et le Collège de Ste. Anne doit se glorifier de le compter au nombre de ses anciens élèves.

Comme la grande question de la confédération semble préjudiciable à certaines imaginations trop ardentes, et qu'il est difficile de l'aborder sans froisser certaines susceptibilités, nous n'en dirons mot tant qu'elle ne sera pas définitivement acceptée par les provinces maritimes.

Le choléra s'approche peu à peu de nous et semble, attendre que la belle saison règne en maîtresse partout, pour faire son introduction au sein de nos villes et de nos villages populeux. Nous espérons cependant qu'avec de la prudence et en suivant les sages prescriptions de nos médecins, Dieu aidant toujours, nous parviendrons à affaiblir ses terribles coups, et à le rendre moins sévère.

Depuis notre dernière *Quinzaine*, voici la question que nous a posée un ami : " Mais vous me paraissez d'une grande sévérité pour la république américaine. Pourquoi voulez-vous donc qu'elle soit à la veille d'une grande catastrophe ?

Cette question a une trop grande importance et un caractère trop sérieux pour que nous ne mettions pas le plus grand soin à y répondre. D'ailleurs, nous sommes bien aise d'avoir cette occasion de développer les principes qui doivent diriger tous ceux qui veulent se rendre compte des châtements que la divine Providence inflige aux peuples comme aux individus. L'explication que nous allons donner, et qui est familière à plusieurs de nos lecteurs, pourra aider un bon nombre d'autres à expliquer certains événements qui leur paraissent d'abord inexplicables.

Quand Dieu châtie une nation ; c'est ordinairement

dans le but de la rendre meilleure, de la retirer de l'abîme de tous les maux spirituels où elle est plongée. Si ce but n'est pas atteint par le châtement, si cette nation, au lieu de s'humilier sous la main qui la frappe, ne devient que plus injuste, que plus impie, plus immorale, un châtement bien plus terrible encore lui est réservé, et elle est frappée d'aveuglement, elle perd toute notion du juste et de l'injuste, du bien et du mal; et des hauteurs de la civilisation, elle tombe dans les abîmes de la barbarie, et semblable à une bête féroce, avide de sang et de carnage, elle renverse l'autorité, foule aux pieds les lois les plus saintes et brise tous les obstacles qui s'opposent à l'assouvissement de ses appétits brutaux et sauvages.

Mais voici encore une considération que nous voudrions voir gravée profondément dans tous les cœurs catholiques. — L'homme pris individuellement a une fin temporelle et une fin éternelle, au lieu qu'une société n'a qu'une seule fin naturelle et temporelle. De là la différence de la conduite de Dieu envers l'une et l'autre. L'individu fait pour l'éternité ne reçoit pas toujours ici bas, la peine ou la récompense de ses actions. Mais, la société faite pour le temps, reçoit infailliblement la récompense qu'elle a mérité si elle a été sainte, ou la peine qu'elle a attirée sur elle, si elle a péché.

En effet, ne voyons-nous pas tous les jours des hommes pervertis et corrompus, jouir de toutes les faveurs de la fortune. Les dignités, les honneurs, les richesses semblent s'attacher à leurs pas. Les plaisirs, les joies de ce monde paraissent faits pour eux. D'un autre côté, l'homme juste ne devient-il pas souvent la victime de la fortune, le jouet de ses semblables. Souvent il est forcé de compter ses jours par le nombre de ses tribulations, souvent encore ses yeux sont comme deux sources intarissables. S'il fait le bien, il reçoit le mal, ses bienfaits ne font que des ingrats. Les siens l'abandonnent, les étrangers l'outragent. Ses amis le vendent, ses ennemis le persécutent, et la seule consolation qui lui reste est l'espérance. Il sait qu'au-delà de la tombe les mystères de la tribulation seront dévoilés.

La société, au contraire, qui une fois descendue dans les ténèbres de la mort ne doit plus en sortir, règle et solde ses comptes pendant son passage sur la terre.

Pour nous en convaincre, ouvrons les pages de l'histoire, lisons-les attentivement; passons en revue, l'un après l'autre, tous les peuples de la terre, interrogeons toutes les nations dans la variété infinie de leurs formes de gouvernement, examinons les races déchues et celles qui sont au comble de la gloire, et nous n'obtiendrons qu'une seule réponse de l'Orient à l'Occident, du Nord au Midi. Partout nous verrons les sociétés coupables châtiées, et châtiées en proportion exacte de leurs fautes.

Chez un peuple, dans une société, il n'y a pas de semence qui ne fructifie, et on ne récolte dans ce champ fertile que ce qu'on y sème; mais tout ce qu'on y sème, s'y récolte. Tous les peuples de la terre

qui y ont semé l'erreur, tous y ont récolté la mort. Et nous ajouterons, avec un grand philosophe chrétien: "deux peuples seuls y ont semé la vérité, le peuple juif et le peuple chrétien, et voilà pourquoi ils sont immortels."

Encore une fois, pourquoi Dieu punit-il ou récompense-t-il invariablement la société dans le temps, pendant qu'il permet parfois la prospérité du pécheur et les tribulations du juste? C'est qu'il est de sa souveraineté de visiter chacun dans sa véritable demeure; or la véritable demeure de l'homme c'est l'éternité, au lieu que celle de la société c'est le temps.

D'après ces principes, comment devons-nous juger la société qui nous avoisine? Le châtement épouvantable qui a pesé sur elle, pendant quatre longues années, le sang qui a coulé à flots sur ses champs de batailles, l'ont-elle rendue plus sainte ou moins coupable? N'est-ce pas depuis lors que cette société a violé le jour le plus saint, celui où le Christ est mort pour le salut de tous? N'est-ce pas depuis lors qu'elle a trempé ses mains sacrilèges dans le sang de son premier magistrat? Depuis lors, connaît-on à ce peuple, à cette société, d'autre culte que celui de l'argent et de la matière.

Et, d'après les mêmes principes, comment devons-nous nous juger nous-mêmes? Avec une grande sévérité; car nous, canadiens-français, nous sommes un peuple privilégié, que la Providence a porté, pour ainsi dire, dans ses mains à travers mille obstacles qui devaient nous donner la mort. Nous, nous serons punis d'autant plus sévèrement que nous péchons en face de la lumière! S'il y a un temps où il doit nous être permis de dire à notre pays une si terrible vérité, c'est bien celui où des maux de tous genres sont suspendus au-dessus de nos têtes, parce que nous les avons attirés par nos infidélités, par notre luxe exagéré, nos intempérances, et nos fêtes profanes et pleines de dangers.

CORRESPONDANCE.

Culture du tabac.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec plaisir la correspondance de M. le Dr. Génand sur la culture du tabac, car les opinions qu'il émet correspondent assez bien avec le résultat de mes expériences, que j'aime à voir corroborées par celles d'hommes plus expérimentés que moi.

Aussitôt que j'eus reçu les diverses graines que le Révd. M. Pilote m'envoya le printemps dernier, je les semai toutes le même jour, et sur le même terrain. Elles levèrent au bout de cinq jours, et lorsque les pieds furent assez gros pour être transplantés, je les plantai tous encore le même jour, et sur un même terrain. Le produit que je retirai de ma plantation fut assez encourageant, puisque la récolte de 300 pieds m'a donné 130 lbs. d'un excellent tabac.

Quant à moi, je n'ai pas trouvé une différence notable entre le tabac provenant de la graine importée directement, et celui provenant de graine aussi importée, mais déjà cultivée dans le pays; mais voici, je pense, quelle en est la cause: C'est que

cette graine, récoltée dans le pays, provenait immédiatement de graine étrangère, de sorte qu'elle n'avait pas encore eu le temps de dégénérer, car, comme nous le dit le Dr. Genand, après un certain nombre d'années de culture, elle finit par s'altérer, et il sera toujours préférable de changer de temps en temps la semence.

Quant à la différence entre le tabac de la Havane et celui du Connecticut, j'ai trouvé qu'elle était considérable. Les feuilles larges et épaisses du Connecticut donnent un produit plus abondant, et promettent un tabac plus succulent que les feuilles minces et clair semées du tabac de la Havane. Et en outre de cela, il me paraît mieux adapté aux caprices de notre climat, car ses feuilles bien plus rapprochées l'une de l'autre, et sa tige plus basse le protègent mieux contre la violence des vents si fréquents de nos automnes.

L'Islet, 10 avril 1866.

AUG. FAFARD.

La Trichinose.

Encore une maladie ! — N'était-ce pas assez du choléra, de l'épizootie, de la fièvre senienne, etc., pour jeter l'épouvante parmi nos populations ?

Mais nous croyons que cette dernière maladie, ne doit pas nous épouvanter outre mesure, car elle n'est pas nouvelle, et on prétend même qu'elle a toujours existé.

Mais qu'est-ce que cette nouvelle maladie qu'on est convenu d'appeler Trichinose ? C'est une infection des animaux et de l'homme par des petits vers qui, prétend-on, dévorent les animaux et les hommes de leur vivant ; ces petits vers se nomment *Trichines*.

Il importe que chacun sache réellement à quoi s'en tenir sur une affection assurément grave, et qui, nous le pensons même, a fait plus de victimes qu'on ne croit, mais dont, en somme, tout le monde peut se mettre à l'abri.

Nous allons donc faire connaître, autant que possible, l'origine de cette maladie, ses progrès et les moyens à prendre pour éviter ses ravages. Nous empruntons à une publication française les détails que nous allons donner sur cette importante question.

Les vers nommés trichines se communiquent à l'homme par l'entremise de certaines viandes et surtout celle de porc. Il suffit d'une bouchée de viande infectée pour que l'homme soit envahi par les vers. Il y a longtemps que l'on sait que la viande de porc n'est pas toujours saine. Sans remonter à la loi de Moïse, on trouve dans les ouvrages de médecine légale un certain nombre de cas où l'on soupçonne cette viande d'avoir donné la mort. Alors on n'inspectait pas encore les viandes au microscope ; et personne ne se doutait même qu'elle put contenir des vers ou trichines. On mit la cause du mal sur un véritable empoisonnement. Le poison c'était ni plus ni moins que la trichine.

En janvier 1851, aux environs de Hambourg, en Allemagne, plusieurs personnes tombèrent malades après avoir mangé du jambon. Trois moururent et les autres restèrent longtemps dans un état languissant. Grande rumeur ! Le jambon avait été empoisonné ! La justice s'en mêla ! On poursuivit le boucher-vendeur, il fut puni. Mais plus tard, par un analyse rigoureux

des faits, un médecin nommé Tungal prouva que dans toute cette affaire, les seules coupables étaient les trichines.

En janvier 1863, un médecin de Berlin opérait un homme pour une tumeur au cou, il avait remarqué dans les muscles une prodigieuse quantité de trichines enkystées, état dans lequel elles se trouvent quand elles sont installées depuis longtemps dans la chair de l'homme ou des animaux.

Ce médecin demanda à son malade : mois n'auriez-vous jamais éprouvé de maladie sérieuse avant celle-ci ?

Ce dernier répondit : " plus qu'une maladie, docteur, j'ai été empoisonné." Et il continua ainsi :

" Je faisais avec plusieurs de mes collègues une tournée d'inspection des écoles à Jessen. Nous étions huit. On nous servit à déjeuner du jambon et du saucisson, dont nous mangeâmes tous, excepté un seul de nous. Lui seul aussi ne ressentit rien. Quant à nous, nous fûmes pris par la fièvre, et sur les sept qui avaient mangé du jambon, quatre moururent. Les soupçons tombèrent sur l'hôtelier. On procéda à une instruction judiciaire, on analysa la viande, et quoiqu'on n'y trouva rien, l'hôtelier n'en resta pas moins soupçonné de nous avoir empoisonnés, et il se vit forcé d'émigrer en Amérique."

Le docteur sourit et dit : " Votre hôtelier était parfaitement innocent. Le porc dont vous avez mangé la viande était infecté de trichines. Voilà le vrai poison. Et il lui montra ses muscles tous farcis de petits vers."

Evidemment et sans multiplier les exemples, la trichine a été longtemps à faire ses ravages chez l'homme, sans que l'on y prit garde. La trichinose n'a rien de neuf ; ce qui est nouveau c'est la connaissance de la maladie qui, malheureusement n'est que de date très récente.

Il y a plus de trente ans toutefois que l'on découvrit dans la chair de certains animaux de petits corpuscules blancs ; en 1835 seulement, un célèbre naturaliste anglais, Owen, montra qu'à l'intérieur de ces corpuscules existait un vers enroulé sur lui-même, auquel il donna le nom de *trichina spiralis*, du mot grec *cheveu*. Depuis, en Angleterre, en Allemagne, en France, en Amérique même, on constata la présence de ces corpuscules dans les muscles de l'homme, du chat, de la corneille, du vautour, de la taupe et du porc.

D'abord, tous les animaux envahis par la trichine enkystée semblaient se porter à merveille ; On considéra ces parasites comme inoffensifs, et ils passèrent aux yeux des patriciens comme de simples curiosités naturelles.

La désillusion devait venir plus tard, mais bien tard.

Le 12 janvier 1860, une jeune fille de vingt ans entra à l'hôpital de Dresde, sous les soins du docteur Walter. Malade depuis environ vingt jours, elle paraissait présenter les symptômes de la fièvre typhoïde. Le 27 janvier, elle succomba. A l'autopsie, M. Zencker, qui faisait à cette époque des recherches microscopiques sur les lésions musculaires dans la fièvre typhoïde, trouva, non pas ce qu'il pensait rencontrer, mais dans presque tous les organes, un très grand nombre de trichines. Or, ces trichines au lieu d'être enkystées, c'est-à-dire enveloppées dans leur espèce de cocon, étaient parfaitement vivaces.

Cette première observation fut suivie de plusieurs autres qui donnèrent l'éveil. Toujours et chaque fois, on trouva à l'autopsie les muscles criblés de trichines vivaces.

Il ne fut plus possible d'en douter; la présence des trichines dans les organes amène des désordres graves.

Voilà ce que l'on a constaté depuis: Une trichine met environ deux mois pour s'envelopper dans son cocon, et l'homme et les animaux, s'ils ne succombent, pendant son enkystement sont hors de danger. C'est ce qui a fait croire pendant longtemps que ces vers étaient inoffensifs; on ne les avait vus qu'enveloppés, avant l'observation de M. Zeucker, le hasard avait voulu qu'on ne rencontrât que des animaux trichinés mais guéris; mais malheureusement tel n'est pas le cas général.

(A continuer.)

L'épizootie.

Nous donnons aujourd'hui l'analyse d'une loi passée pendant la dernière session du parlement provincial, et qui autorise le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'importation, dans notre pays, de la maladie qui fait de si grands ravages parmi le bétail, en Angleterre, et ailleurs. Comme cette terrible maladie peut arriver jusqu'à nous, nous croyons que les cultivateurs aimeront à connaître les principales dispositions de cette loi.

« Acte pour prévenir l'introduction et la propagation de maladies qui attaquent certains animaux.

1o. Le Gouverneur pourra prohiber, par ordre en conseil, l'importation ou l'introduction, dans cette province, des bêtes à cornes, moutons, chevaux, cochons, ou autres animaux de quelque endroit ou endroits qui seront nommés dans l'ordre, et cela pendant tel espace de temps qu'il jugera nécessaire pour empêcher l'introduction d'une maladie contagieuse quelconque.

2o. Il pourra encore soumettre à une quarantaine ou faire détruire les animaux importés à leur arrivée en cette province, ainsi que le foin, la paille, ou autre objet qui lui paraîtront capables de communiquer la contagion.

3o. Si malgré l'ordre en conseil, des animaux sont introduits dans ce pays, ces animaux pourront être confisqués ou détruits sur le champ, et celui ou ceux qui les auront introduits seront passibles d'une amende de deux cents piastres par chaque animal.

4o. Le Gouverneur en conseil pourra passer des règlements pour obliger les cultivateurs ou tous les autres propriétaires à prendre les moyens de désinfecter les cours, les étables, les dépendances et tous les autres lieux quelconques, ainsi que les charrettes et les autres voitures; il pourra de plus prescrire la manière dont les animaux morts d'une maladie contagieuse seront détruits. Celui ou ceux qui négligent d'observer ces règlements seront passibles d'une amende de cent piastres.

5o. Lorsqu'un animal atteint d'une maladie contagieuse sera exposé ou mis en vente, amené sur un marché ou autre lieu public, en ce cas, il sera loisible à tout clerc, ou inspecteur ou autre officier du marché, ou à tout constable ou agent de police, ou à toute autre personne autorisée par le maire, ou par deux juges de paix, ayant juridiction dans l'endroit, etc., de saisir le dit animal et de faire un rapport de la saisie au maire, ou au juge de paix et alors ce maire ou ce juge de paix pourront rendre l'animal ou le faire détruire sur le champ ainsi que les auges, la paille, la litière, le foin qu'ils jugeront avoir été infectés par cet

animal. Le propriétaire qui aura ainsi exposé en vente son animal, le sachant attaqué d'une maladie contagieuse, pourra être condamné à une amende de cent piastres.

6o. Celui qui fera paître un animal atteint d'une maladie contagieuse dans un champ ouvert, chemin ou autre terrain non clos sera exposé à payer cent piastres d'amende.

7o. Le recorder dans les villes, les magistrats dans les campagnes auront le pouvoir d'entendre toute plainte portée en vertu du présent acte et de prononcer sur icelle.

MM. J. C. Taché, J. O. Beaubien, B. Pomroy et l'honorable U. Archambault ont été réélus membres de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada.

Les cultivateurs de Chateauguay, district de Montréal, ont commencé à semer le 11 d'avril. On nous informe aussi que dans les townships de l'Est, bon nombre de cultivateurs ont semé le 14.

Nous accusons réception du premier numéro d'une nouvelle publication qui se publie à Joliette et qui a pour titre: *Journal de Joliette*. Si nous jugeons cette feuille d'après son prospectus elle est destinée à rendre service au village où elle se publie, ainsi qu'aux localités environnantes. Nous lui souhaitons un grand succès.

Nous avons aussi reçu une feuille intitulée *Gazette du Commerce et de l'Industrie*. Notre entreprenant confrère, M. J. N. Duquet, mérite certainement d'être encouragé, et nous souhaitons qu'il le soit.

Le 17 du courant, MM. les Directeurs du Collège de Ste. Anne feront chanter dans l'église paroissiale du lieu, un service solennel pour le repos de l'âme de feu M. le Grand Vicaire C. Gauvreau, à l'occasion d'un marbre funéraire que ses amis font ériger à sa mémoire. Nous espérons que tous ceux qui ont connu le vénérable défunt, et ont pu apprécier ses rares et éminentes vertus, ne manqueront pas l'occasion de lui donner par leur présence ce nouveau témoignage d'estime.

La suite de l'article sur le chanvre au prochain numéro.

RECETTE.

Moyen de détruire le Puceron lanigère et les chenilles.

Le puceron qui s'est moqué jusqu'à ce jour de toutes les recettes inventées pour le détruire, pourrait bien avoir trouvé son maître. Les jardiniers savent qu'il est revêtu d'un manteau duveteux qui le préserve de tous les liquides, même les plus foudroyants mais ce manteau lui sera funeste si l'invention dont nous avons entendu parler est mise en pratique, et elle le sera, car elle n'est défendue par aucun brevet. La voici:

On se munit d'une torche de résine enflammée, on la passe à la hâte sous les branches couvertes de pucerons. Ceux-ci pétillent au feu et aucun ne résiste, pas même leurs œufs. L'opération peut être pratiquée à deux époques de l'année, sans nuire à l'écorce des arbres: le printemps et l'automne.

Voici le moyen employé par M. Lamain, pour détruire les chenilles: Lorsque les arbres en sont atteints, il prend quelques rameaux de genêts verts, les fixe à l'arbre au lieu où il y a le plus de ces insectes, et presque immédiatement ils tombent asphyxiés.

(Pour la Gazette des Campagnes)

DU LUXE ET DES VAINES PARURES

AU POINT DE VUE CHRÉTIEN ET CATHOLIQUE.

II. OÙ NOUS EN ÉTIIONS EN FAIT DE LUXE ET DE VAINES PARURES, ETC. ETC., IL N'Y A PAS ENCORE UN DEMI-SIÈCLE.

(Suite.)

Nos ancêtres catholiques comprenaient encore ceci. En conséquence, ils ne chantaient, pendant les offices divins, que des cantiques parfaitement en harmonie avec le plain chant. Les airs de ces cantiques étaient unis, simples et propres à contribuer au recueillement des fidèles.

Les habitants de nos campagnes savaient ces cantiques. Ils les répétaient, le soir, dans les familles et en revenant de leurs travaux des champs. Ces chants étaient comme les échos de l'église et servaient à rappeler les impressions salutaires qu'on y avait éprouvées.

Remplissez-vous du Saint-Esprit, dit saint Paul, *vous entretenant de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du profond de vos cœurs à la gloire du Seigneur.* Les cantiques suivants : *O l'auguste sacrement—A servir le Seigneur—Sur cet autel—Oh ! qu'il est doux—Auguste et divine Marie—Que le monde—Nous vous invoquons tous, etc., etc.*, étaient bien l'expression des sentiments que saint Paul insinuait aux fidèles par les paroles que je viens de citer.

Tout ceci était en harmonie avec le nom de catholique qu'ils avaient l'honneur de porter. Ils avaient grandement raison d'entretenir par ces chants, le sentiment religieux dans leurs cœurs.

46. *Harmonie entre la foi et les relations sociales.*

Pour être en harmonie avec l'esprit de foi, les relations sociales d'un peuple catholique doivent avoir pour motif d'entretenir la paix, l'union et la charité. Toute visite, toute relation sociale, en dehors de cette règle, n'est point catholique.

Pour entretenir entre les familles et entre les voisins, la paix et les biens qu'elle apporte avec elle, on doit en bannir toute conversation irritante, toute parole blessante, tout propos désagréable pour ceux que l'on visite ou que l'on reçoit chez soi.

Pour réunir la société catholique dans un même esprit et dans les mêmes sentiments, les relations sociales doivent être cordiales, franches, sincères et accompagnées d'un certain laisser-aller qui plaît, charme et tend éminemment à l'union des cœurs.

Pour faire régner la charité dans les âmes, il est nécessaire que les relations sociales aient pour motifs de consoler ceux qui sont dans les pleurs, d'encourager à la résignation ceux qui sont sous le poids du malheur et de prendre part à tous les chagrins, à toutes les peines et à tous les malheurs que peuvent éprouver des parents, des amis, des voisins.

Si les relations sociales ont lieu à une heure avancée de la nuit et entre jeunes gens de différent sexe, elles cessent d'être selon la conscience chrétienne, si elles sont assaisonnées de discours contre la modestie chrétienne ou contre la charité que l'on doit au prochain, et si, surtout, elles sont accompagnées de jeux et de récréations qui sont capables de faire perdre l'esprit chrétien aux jeunes gens et de le remplacer par l'esprit mondain. L'apôtre saint Paul nous apprend de quelle manière des catholiques doivent se réjouir, par ces paroles : *Réjouissez-vous sans cesse en notre Seigneur ; je vous le dis encore une fois : réjouissez-vous.* Dans tous ces cas, les relations sociales

sont mauvaises, parcequ'elles ne forment que des liens d'égoïsmes, de sensualité et de plaisirs coupables qui séparent les cœurs que la charité chrétienne sait et peut seule unir. C'est pourquoi le Sauveur du monde nous a dit : *Je vous laisse un commandement nouveau, qui est que vous vous aimiez les uns les autres, et que vous vous entr'aimiez comme je vous ai aimés.* Dès que l'amour n'a plus les qualités de la charité que Jésus-Christ a eu pour nous ; il n'est plus un amour chrétien. Il nuit aux âmes en les éloignant de la vraie charité, qui est de se vouloir et de se faire du bien dans l'ordre du salut.

Nos ancêtres, sans être tout-à-fait irréprochables dans leurs relations sociales, savaient cependant en bannir ce qui pouvait désunir les cœurs. Ils y conservaient l'esprit de charité et de fraternité chrétiennes. Car leurs relations sociales étaient franches, sincères et toujours accompagnées d'un sans-prétention qui tendait éminemment à unir les cœurs et à les rendre heureux. Les titres qu'ils se donnaient en s'adressant la parole, comme ceux de *voisin*, de *cousin*, de *frère*, d'*ami*, etc., etc., étaient les indices de cette fraternité chrétienne qui, éloignant l'égoïsme et les vaines prétentions, unit les cœurs et devient le signe qu'un peuple est sous l'influence de l'Esprit du Dieu de paix, d'union et de charité.

50. *Enfin, harmonie entre l'éducation et la mission de la femme catholique.*

Quand on a eu le bonheur de naître de parents vraiment chrétiens ; quand on a vu le jour dans une localité où les mœurs patriarcales s'étaient conservées ; quand on a été, pendant ces jeunes années, sous la direction d'un homme profondément pénétré de l'esprit catholique ; quand, devenu plus grand, on a reçu les soins d'autres hommes, revêtus d'un caractère vénérable et qui savaient former à la vertu les cœurs des jeunes gens ; quand séparé du monde par une consécration spéciale, pour mieux en apprécier l'esprit et les besoins ; quand, par des études sérieuses, on a eu l'avantage de comprendre les vérités catholiques et d'en connaître les salutaires influences sur la société ; quand on a passé une assez longue vie dans un ministère où tous les cœurs sont à nus, on sent, dans les profondeurs de son être, un besoin comme infini de dire à des frères, qu'on a aimés plus que sa santé et plus que sa vie, ce qu'ils doivent ne jamais perdre de vue, dans l'éducation de la femme catholique.

Si l'on veut consulter l'esprit catholique, il dira qu'elle doit être la mission de la femme dans la famille et dans la société ; la voici en deux mots : La femme catholique est appelée à contribuer puissamment à sauver la famille et la société, je devrais dire sans restriction : elle est appelée à sauver la famille et la société, en conservant la foi et en inspirant l'esprit de foi dans la famille, et la faisant passer par la famille dans la société. Son éducation doit donc être essentiellement dirigée dans le but de la préparer à cette mission, mission de la plus haute importance pour un peuple qui veut et prétend demeurer catholique.

Si l'éducation qu'elle reçoit, est parfaitement en harmonie avec les enseignements de la foi ; si on sait en graver profondément les divins préceptes dans son cœur ; si on lui en fait prendre le véritable esprit ; si, enfin, on réussit à lui faire concevoir une grande idée de ce qu'elle est appelée à faire, dans la famille et dans la société, elle sera ce qu'elle doit être, ce que Dieu demande d'elle, ce que la religion attend d'elle : une femme vraiment catholique. Car, ne l'oublions point, appelée plus tard à ÉLEVER des enfants, elle devra nécessairement les former selon son cœur, par ses exemples, par ses paroles et, surtout, par les tendances de son cœur.

Pour être encore ce qu'elle doit être, l'éducation de la femme

catholique doit tendre à lui inspirer un profond sentiment des vérités de la foi, une grande horreur du monde et de ses plaisirs, une aversion cordiale de ses vanités et de son orgueil. Elle doit la former à l'amour du silence et de la retraite et, ce qui comprend tout, elle doit lui aider à acquérir une vraie et solide piété.

L'éducation, donnée à la jeune fille, serait très-incomplète si, dans notre siècle, on ne l'accoutumait non seulement à l'obéissance, mais à la vertu d'obéissance, qui consiste à obéir à ses parents et à ses supérieurs, dans la seule vue de plaire à Dieu, commandant par ceux de qui elle dépend. La femme sera obligée, plus tard, de commander dans la famille, et pour bien commander, il faut avoir su bien obéir.

On doit éloigner d'elle, avec un soin tout spécial, tout ce qui pourrait donner atteinte à la candeur et à la pureté de son cœur. Ce sanctuaire de la jeune fille doit être fermé à l'entrée de tout sentiment étranger à ceux de la piété et de la modestie. Par conséquent, tout livre, toute brochure, tout feuilleton, toute gazette, où elle pourrait trouver des idées fausses, mondaines, dangereuses à son innocence, ne doit jamais être placé dans ses mains.

Qui ne sait, hélas ! ce que sont devenues et la femme et la famille et la société, après qu'Ève eût pris dans ses mains et mangé le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ! Comme la désobéissance de la femme séduite par le serpent a fait les plus grands ravages dans son cœur virginal, de même il en serait pour le cœur de la jeune fille qui lirait des livres, renfermant la science du mal.

Ce n'est pas tout. L'instruction qu'on lui donnera devra être éminemment catholique. La jeune fille doit avoir une connaissance aussi parfaite que possible, des maximes de la religion, de ses préceptes, de ses pratiques et de son esprit qui élève l'âme vers Dieu et lui apprend à remplir tous ses devoirs dans le seul but de lui plaire. C'est le sens de cette grande maxime évangélique : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice.*

Pour qu'elle puisse acquérir cet esprit religieux, il faut lui apprendre à veiller avec le plus grand soin à la garde de son cœur, suivant ce conseil du sage : *Appliquez-vous avec toute sorte de soin à la garde de votre cœur, parce qu'il est la source de la vie.*

Le cœur est la source de la vie ! Que cette vérité renferme de vérités ! Car on est bien tel qu'est son cœur. Si le cœur est bon, on est bon ; si le cœur est pur, on est pur, etc., etc. De quelle importance est-il donc d'aider la jeune fille à bien garder son cœur, afin de n'y rien laisser entrer qui puisse en blesser la sainteté ? Car, peut-on l'ignorer ? Son cœur n'est-il point comme l'arsenal d'où elle devra tirer, plus tard, toutes les vertus qu'elle est obligée de déposer dans le cœur de ses enfants ? Ne sait-on point d'ailleurs que les joies profanes souillent le cœur d'une jeune fille, que la vanité le flétrit, que l'esprit mondain le blesse, que l'orgueil le dessèche et que le vice le tue ? Que peut-il ensuite sortir de ce cœur souillé, flétri, profané, blessé, desséché, mort enfin, si non, comme le dit saint Paul, *une odeur de mort, pour la mort ?*

Dans les principes de la foi, la femme catholique doit être grave, sérieuse, aimant le travail. Elle doit être économe, soigneuse, rangée et pleine de dévouement. Elle doit porter sur son visage une expression de modestie et de pudeur qui soit comme un avertissement de toujours la respecter ; enfin, sa piété doit être sincère et sans aucun mélange de pédanterie ou de mondanité.

Qu'on me permette de rapporter ici un fait qui prouvera comment, à l'époque dont je parle, on entendait cette grave question de l'éducation de la femme.

Les religieuses, dont alors nous avions quelques communautés dans nos campagnes, comprenaient, comme semble, parfaitement bien la délicate et importante mission dont elles étaient chargées. Ce qui le prouve, c'est le soin qu'elles mettaient à former les jeunes filles de la campagne à bien s'acquitter des devoirs d'une femme catholique. Pour y parvenir, les bonnes et vertueuses sœurs avaient adopté cette règle fondamentale de l'éducation qu'elles donnaient : *Avant tout, la piété.* Qui dira que, au point de vue catholique, elles n'avaient pas grandement raison ? Car qu'est-ce que la piété ? C'est une disposition du cœur à l'égard de Dieu, qui fait qu'on s'acquitte avec beaucoup de respect et de zèle de ce qu'on lui doit. La piété, c'est encore un sentiment d'une profonde affection pour Dieu et pour tout ce qui regarde les choses religieuses. Fléchier a dit que la piété sincère est fort gaie et n'a rien d'embarrassant.

D'ailleurs, est-ce que la foi ne nous enseigne point que la piété, la vraie piété, est utile à tout, suivant cette parole divine ? *La piété est utile à tout, dit saint Paul, et c'est à elle que les biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis.*

Il y a environ vingt ans, j'étais rendu pour donner une mission dans une de nos paroisses de la campagne. Le curé me rendant compte des besoins spirituels de sa paroisse, me fit la remarque suivante, qui ne s'est jamais effacée de mon souvenir : J'ai, me dit-il, le bonheur d'avoir dans ma paroisse, un assez grand nombre de mères de famille qui ont reçu leur éducation dans un certain couvent, qu'il me nomma. Elles n'y ont point reçu une éducation bien brillante, selon le monde, mais elles y ont été formées à la modestie et y ont contracté l'habitude d'une sincère piété. Leurs familles sont admirablement bien formées ; tout y est à sa place et tout y est charmant. Il me semble que Dieu y est bien servi. Puis il ajouta : Vous les reconnaîtrez facilement au milieu de toutes les autres femmes de ma paroisse.

Cette dernière remarque du vénérable curé m'avait singulièrement frappé..... mais il ne m'avait point trompé. Les femmes dont il m'avait fait l'éloge, étaient remarquables entre toutes les autres. Il n'y avait pas à s'y tromper. Elles portaient sur leurs visages un charme saisissant de modestie, de douceur et de gravité religieuse qui inspiraient pour elle un profond respect et une admiration sans bornes.

Ce qui avait encore excité mon admiration, c'est que, au milieu d'autres personnes de leur sexe déjà livrées au luxe et à la vanité des parures, elles n'avaient absolument rien dans leurs vêtements, dans leurs coiffures et sur leurs chapeaux qui ne fut suivant les règles de la plus parfaite modestie. La vraie piété leur avait fait comprendre que *la grâce est vraie, que les beautés empruntées sont trompeuses*, et que l'amour des vaines parures ne doit jamais entrer dans le cœur de la femme vraiment catholique. Elle étaient donc bien réellement comme dit saint Paul, *la bonne odeur de Jésus-Christ, une odeur de vie, pour la vie !*

Voilà bien, me disais-je, la femme catholique, formée par les mains de la religion ! Voilà ce que la piété chrétienne en sait faire ! Voilà comment, semblable au prêtre, elle devient la lumière du monde et le sel de la terre ! Voilà comment elle se sauvera elle-même, et sauvera avec elle la famille et la société ! Voilà ce qu'elle doit être, si elle veut se faire louer, bénir et respecter, suivant cette parole du Sage : *La femme qui craint le Seigneur, est celle qui sera louée.*

(A continuer.)

AL. MAILLOUX, Prêtre, V. G.

Stances sur le printemps.

Le marin remet sur le flot
 Sa poupe vieillie aux tempêtes,
 Et, avide de gloire, il va, fier matelot,
 Sur une autre mer à de nouvelles conquêtes.

Dans les étables le troupeau
 Ne jouit plus de son fourrage. (peau ;
 Le berger même languit sans son pi-
 tout est triste pour lui s'il n'est au pâturage.

Le paisible cultivateur
 Ne se tient plus dans sa chaumière
 Où pétillait le feu dont il n'est amateur (s'éc.
 Que pendant tout le temps que dure la mi-

L'astre sous la voûte des cieux
 Réjouit tout dans la nature :
 Il donne sa chaleur dans son cours gracieux
 A l'ornement des prés, à la douce verdure.

Partout on trace le sillon
 Qui doit recevoir la semence.
 La plante ressuscite et sort dans le vallon.
 Quelle vient embellir de sa riche présence.

Sur l'herbe qui pare les champs
 Déjà de nombreux chœurs de danse,
 Au son des chalumeaux accompagnés de
 chants,
 Sautillent sur la terre en rustique cadence.

Désirés depuis si longtemps,
 Les rossignols, les hirondelles
 Nous ont donc apporté l'agréable printemps
 Dans leurs chants, dans leur vol, sous leurs
 gentilles ailes....

Plaise à Dieu qu'encore cette fois
 J'aie rêver dans le bocage !
 Que je puisse goûter le vrai bonheur des bois
 Ou je reposerais à l'ombre du feuillage !!!
 H. G. R. A. B.....

Mœurs des Lapins.

(Suite et fin.)

A huit mois, les lapins ont acquis leur
 complet développement. Dès le quatrième,
 ils sont propres à procréer. Cette faculté
 dure quatre à cinq ans.

Les lapins portent ordinairement trente
 ours, rarement trente-un et plus rarement
 encore elles mettent bas dès le ving-
 neuvième jour de leur gestation. Elles font or-
 dinairement six portées par an ; chacune
 de leur portée, terme moyen, six petits. No-
 tons bien ceci et ne demandons pas à une
 lapine de porter, nourrir et élever plus de
 quarante à cinquante petits par an, si nous
 voulons ne pas avoir de sérieuses déceptions.

A voir l'humeur si douce, si paisible du
 lapin, sa poltronnerie proverbiale, qui croi-
 rait, sans en avoir été témoin, à sa cruauté
 envers les individus de sa race ? Cependant,
 cette cruauté est extrême. Dans leurs rangs,
 les guerres intestines surgissent à chaque
 instant : l'arrivée d'un inconnu, la présence
 d'une femelle, suffisent pour exciter des
 combats sanglants. De leurs dents et de
 leurs griffes, — dont ils semblent être dé-
 pourvus quand il s'agit de conjurer un
 danger, de préserver leurs petits d'un en-
 nemi, quelque petit qu'il soit, de se défendre
 même d'un animal beaucoup moins fort
 qu'eux : d'un petit chien, d'un chat, voire
 même d'un rat, — de leurs griffes, de leurs

dents, dis-je, ils s'entre-déchirent d'une
 manière terrible. Que deux mâles, surtout,
 se rencontrent, une lutte s'engage aussitôt :
 ils s'élançant l'un contre l'autre, puis, se
 couchant sur le dos, le premier agresseur
 saisit sous le ventre de son adversaire de
 larges lanières de peau, et qu'il lance dans
 l'air. De nouveaux et nombreux coups se
 succèdent avec rapidité. Le sang coule.
 Cette bataille est quelquefois tellement
 acharnée, qu'on peut s'approcher des comba-
 tants sans qu'ils s'en aperçoivent. Cette
 guerre se continue presque toujours jusqu'à
 ce qu'un d'eux reste sur la place, et souvent
 même ils y restent tous deux ou le vain-
 queur se traîne péniblement dans son ter-
 rier, d'où bien souvent il ne ressort pas. Si
 l'un des adversaires abandonne la partie,
 c'est qu'il se sent de beaucoup inférieur à
 l'autre, qui le poursuit fort loin.

Le lapin se rencontre dans presque toutes
 les localités des climats chauds et tempérés.
 En Europe, en Afrique, en Asie, même dans
 les contrées les plus chaudes de la Nubie,
 du Sénégal, du cap de Bonne-Espérance,
 etc., partout où l'homme ne s'est pas dé-
 claré son ennemi, la race cuniculine a des
 représentants. Quoique très-tempérés, cer-
 tains points du territoire anglais sont telle-
 ment à la convenance des lapins, qu'ils y
 multiplient au point de détruire les récoltes
 de la contrée. A l'état domestique, le lapin
 réussit très-bien dans les contrées chaudes
 et même dans les localités bien exposées
 du centre. Plus au nord, ou a vainement
 essayé d'en peupler des garennes. Dans
 toutes les contrées septentrionales, il faut,
 à cause de son origine méridionale et de sa
 sensibilité à l'humidité, il lui faut, dis-je,
 des constructions pour l'abriter contre les
 intempéries. On ne doit jamais, dans une
 éducation, oublier que le froid et l'humidité
 sont funestes aux lapins.

Au dire de Buffon, la durée de la vie des
 lapins est de huit à dix ans. Ce célèbre na-
 turaliste possédait-il l'extrait de naissance
 d'un de ces animaux ? ou bien a-t-il pensé
 que, vivant sept à huit ans dans nos cla-
 piers, son existence dans l'état de liberté
 se prolonge deux ou trois ans de plus ?
 Mais l'existence du lapin pourrait-elle se
 prolonger ce temps-là, que bien peu sur
 mille échapperaient pendant dix ans à leurs
 innombrables ennemis. En effet, à part
 l'homme, qui lui fait une guerre continuelle,
 le lapin n'a-t-il pas encore pour conspirer
 à sa perte les oiseaux de proie (duc, buse,
 aigle, etc.), les mammifères carnassiers
 (chien, chat, loup, renard, fouine, putois,
 furet, belette) et jusqu'aux rats, contre les-
 quels le timide animal n'ose se défendre ?

Les bassinages pour préserver des altises les plants de choux, les navets et les raves.

Le moyen que j'ai à indiquer n'est pas
 nouveau, mais il a au moins l'avantage
 d'être efficace. Il n'est connu que d'un très-
 petit nombre de personnes ; pour qu'il réus-
 sisse, il faut qu'il soit bien appliqué, et
 plusieurs jardiniers, moins soigneux que les
 maraichers de Paris, n'en obtiennent pas
 toujours les résultats auxquels ces derniers

ne manquent jamais d'arriver.

On voit souvent, au printemps et en été,
 les choux, les raves et les navets disparaître
 tout-à-coup aussitôt après la levée. Cette
 disparition est due à la présence d'un petit
 insecte noirâtre, qui saute comme une puce
 de terre. C'est un ennemi acharné des
 plantes de la famille des crucifères ; il s'at-
 taque aux cotylédons qu'il dévore en peu
 de temps. Il suffit quelquefois d'une journée,
 même d'une heure, pour perdre toute une
 récolte qui commence à lever.

Il y a plusieurs espèces d'altises ; la plus
 commune est l'altise des bois (*altica nemo-
 rum*, Fab.). Une autre espèce (*altica brás-
 sica*, Fab.), un peu plus petite que la pré-
 cédente, ayant les élytres plus larges que
 le corselet, très-convexes et marquées de
 deux taches longitudinales, jaunâtres, l'une
 près de l'autre, s'attaque avec persistance
 aux semis de choux-fleurs qu'il n'est guère
 possible d'obtenir au soleil. J'ai fait, cette
 année et les précédentes, des semis com-
 paratifs de choux-fleurs d'été : les uns en
 plein soleil, et les autres un peu à l'ombre,
 sous des arbres. Les premiers, malgré
 quatre à cinq bassinages et l'emploi recom-
 mandé de la cendre et de la suie jetées lé-
 gèrement sur les plantes après chaque bas-
 sinage pour éloigner les altises, ont été
 mangés par ces insectes ; tandis que les se-
 conds ont parfaitement réussi, avec quatre
 bassinages seulement.

J'ai pu remarquer que, quand les cotylé-
 dons sont couverts de cendre ou de suie,
 les altises mangent la tigolle, et bientôt
 tous les plants disparaissent.

Parmi les diverses variétés de choux, ce
 sont les choux-fleurs et les choux de Bru-
 elles qui semblent surtout rechercher les
 altises.

Outre la cendre et la suie, on a recom-
 mandé, pour éloigner ces insectes, le coal-
 tar ou goudron de houille, les décoctions de
 tabac, ainsi que d'autres compositions dont
 les effets sont bien moins efficaces que ceux
 que j'ai obtenus en faisant des bassinages.

Les choux et les raves, semés en avril et
 au commencement de mai, n'ont ordinaire-
 ment rien à redouter de l'altise, parce que,
 quand cet insecte commence à paraître, ces
 plantes ont déjà des feuilles assez dévelop-
 pées pour ne plus les craindre. Mais il n'est
 pas de même pour ces plants, ainsi que pour
 ceux de navets, quand on les sème à partir
 de la fin de juin et pendant tout l'été ; ils
 doivent être l'objet d'une grande attention.

Dès le commencement de mai, les choux
 seront semés un peu à l'ombre, soit le long
 d'un mur, au nord, soit près des arbres qui
 les protégeront de l'action directe du soleil
 dans le milieu de la journée.

Les raves et les navets seront semés de
 préférence en plein soleil ; car, à l'ombre,
 ils s'étiolent au préjudice de la racine char-
 nue.

Aussitôt que les grains lèvent, il faut
 examiner avec soin si l'on aperçoit les al-
 tises ; dès qu'on voit seulement quelques-
 uns de ces insectes, il faut vite bassiner les
 semis trois ou quatre fois par jour, à partir
 de huit heures du matin jusqu'à quatre ou
 cinq heures du soir, c'est-à-dire toutes les
 deux ou trois heures.

Ce travail est ennuyeux sans doute ; mais, quand on a l'eau sous la main, en employant quelques minutes chaque jour, jusqu'à ce que les premières feuilles soient développées, on assure la récolte et on est bien dédommagé de sa peine.

Ce bassinage consiste à arroser très-légerement avec un arrosoir à pomme ou grille, percée de trous très-petits ; dix pintes d'eau suffisent à chaque fois pour une surface de 30 à 40 pieds carrés. C'est en tenant pour ainsi dire constamment humides les deux premières feuilles séminales, nommées aussi cotylédonaire, que l'on parvient, sinon à détruire les insectes, du moins à les éloigner.

On cesse les bassinages quand les plantes sont pourvues de quelques feuilles ; mais si le temps est sec, il n'en faut pas moins arroser copieusement une fois tous les deux jours pour maintenir la terre dans un état d'humidité convenable.

Souvent, lorsque le soleil se montre brillant et chaud après la pluie, les altises apparaissent tout à coup ; il faut s'empressez alors de faire plusieurs bassinages, sans quoi l'on perdrait à peu près tous ses semis en quelques heures.

Voilà bien des années que je pratique les bassinages, et j'obtiens des plants de choux, des raves et des navets à volonté ; autrefois, cela m'était impossible, dans les étés secs et chauds, parce que je négligeais l'emploi de ce moyen que je recommande aujourd'hui.

Je fais chaque année des essais comparatifs sur des semis de raves, et j'obtiens des résultats extraordinaires : une planche de six pieds de largeur, dans laquelle se trouvent des raves, est baignée d'un côté quatre ou cinq fois dans la journée, tandis que l'autre côté est arrosée une fois tous les jours, selon qu'il fait plus ou moins sec ; du côté arrosé, les raves sont mangées au fur et à mesure qu'elles sortent de terre, et, quand il en échappe quelques-uns, les feuilles ressemblent à de la dentelle, tant elles sont criblées de trous ; du côté baigné, j'ai des raves superbes, avec un beau feuillage.

Dans quelques jardins, favorisés par leur position sans doute, les altises font peu de mal ; mais, dans beaucoup d'autres, il est beaucoup difficile d'obtenir en été les plantes ci-dessus désignées. Le remède que je venis d'indiquer étant à la portée de tout le monde, on peut, en l'appliquant réussir partout.

VARRIER.

Mesures préventives contre le choléra.

Nos campagnes sont menacées d'un fléau qui a jeté le deuil dans toute l'Europe en faisant des milliers de victimes. A New-York, il a été réprimé, temporairement au moins, par les mesures préventives les plus sévères et nous n'avons qu'à adopter les mêmes moyens pour arriver aux mêmes résultats. C'est malheureusement trop à craindre que le choléra envahisse le continent américain aux arrivages du printemps et c'est dans le but de le combattre

qu'une commission médicale, après avoir siégé à Québec, recommande les mesures préventives que nous publions aujourd'hui pour la sécurité de nos villages et campagnes. Rappelons-nous qu'il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir à le guérir. Voici le rapport :

Votre commission croit devoir recommander aux individus les moyens suivants, comme étant les plus efficaces pour se préserver du choléra :

I. Suivre ses habitudes ordinaires, pourvu que ces habitudes soient conformes aux règles d'un saine hygiène. Ces règles d'hygiène consistent, entre autres, pour le cas qui nous occupe :

1° A ne faire d'excès d'aucun genre dans le boire ou dans le manger ;

2° A s'abstenir rigoureusement de toute substance alimentaire ou de tout liquide, qui, d'ordinaire, amènent un dérangement de l'estomac ou des intestins.

Il est impossible de préciser aucune règle absolue à cet égard. Votre commission, pour ne pas entrer dans des détails trop étendus, se contentera d'indiquer seulement quelques-unes de ces substances :

(a) Un très grand nombre de fruits, surtout lorsqu'ils ne sont pas parvenus à pleine maturité, tels que pommes, cerises, etc. ;

(b) Légumes mangés crus, tels que les concombres, melons, salades de toutes espèces, etc., etc. ;

(c) Plusieurs autres légumes mangés cuits, tels que petits pois verts, pommes de terre nouvelles, etc., etc.

Parmi les autres aliments, la commission se contentera de signaler, comme devant servir de types pour les autres de même catégorie : les boudins, le saumon frais, les anguilles, etc., etc., pâtisseries de toute espèce, etc., ; enfin, tous les aliments reconnus comme indigestes et comme pouvant amener un dérangement de l'estomac et des intestins.

II. Propreté des habitations, aération fréquente par l'ouverture des fenêtres.

III. Eviter de s'exposer à des refroidissements subits, lorsque le corps est en sueur. S'abstenir, par conséquent, de l'eau très-froide, telle que l'eau à la glace, surtout lorsque le corps est en sueur et que cette sueur a été provoquée par un exercice violent. La meilleure boisson est de l'eau pure et fraîche qu'il faut bien s'abstenir de faire bouillir avant de la boire ; l'eau bouillie étant indigeste et malsaine.

IV. Les casernes, les écoles, les collèges, les convents et, en général, tous les lieux où il y a agglomération de personnes, donnant plus de prise à l'action de l'épidémie, exigent de la part des chefs de ces établissements une surveillance de tous les instants. C'est dans ces maisons surtout, qu'il faut des soins scrupuleux de propreté et un système régulier de ventilation. Pour plus de sûreté même, votre commission croirait devoir conseiller de vider ces établissements à la première nouvelle de l'apparition du choléra.

V. De l'aveu de tous les médecins, une attaque de choléra se déclare rarement d'emblée ; elle est précédée ordinairement de certains symptômes prémonitoires, tels

que diarrhée, coliques, vomissements, etc. etc. Votre commission croit devoir recommander expressément aux personnes qui ressentent les premières atteintes de ces symptômes de ne pas perdre un seul instant et d'y mettre fin le plus tôt possible. En règle très-générale, la maladie, dans cette première période, ne résiste pas à des soins bien étendus, et pour peu que ces symptômes soient laissés à eux-mêmes, ils ne tardent pas à dégénérer en choléra véritable. En attendant l'arrivée du médecin, votre commission ne croit devoir faire qu'une seule recommandation aux personnes atteintes de ces symptômes ; s'abstenir de toute substance alimentaire et garder le repos.

VI. Votre commission croit devoir recommander à toutes personnes de n'ajouter aucune foi à l'efficacité de ces drogues, recettes, etc., que le charlatanisme ne manque pas d'exploiter dans ces temps d'épidémie et qui font négliger les traitements rationnels. Egalement, on doit bien se convaincre qu'il n'y a aucune drogue ou recette, ni aucune substance odoriférante, etc., qui puisse éloigner le choléra ; et que mettre sa confiance dans ces prétendus spécifiques c'est s'exposer à négliger les saintes lois de l'hygiène, seul préservatif efficace.

VII. Les craintes exagérées, les précautions excessives doivent être également évitées. Le calme de l'esprit, le courage, la confiance, sont les dispositions morales les plus efficaces à opposer au choléra. Il faut se rappeler que si l'on se conforme aux règles d'une saine hygiène, on a toutes les chances possibles d'échapper à la maladie.

ANNONCES.

MAGNIFIQUE

TERRE A VENDRE.

UNE MAGNIFIQUE TERRE, dans la paroisse de St. Aimé, District de Richelieu, sur la rivière Yamaska, bien connu pour être le District le plus favorable pour l'agriculture dans le Bas-Canada, contenant 180 acres, dans un état de culture excellent, avec habitation spacieuse et commode, maison de ferme, étable et grange ; le tout dans le meilleur ordre. Cette terre est très-avantageusement située. Un bateau à vapeur voyage régulièrement entre St. Aimé et Montréal, dans l'été, et cette ferme n'est qu'à quelques milles de distance du dépôt du chemin de fer du Grand Tronc, à St. H. acinthe, donnant ainsi au cultivateur le choix des meilleurs marchés canadiens ou américains, pour y vendre ses produits. Il y a une réserve de bois sur cette terre suffisante à perpétuité, et de l'eau à volonté. Sous tous les rapports cette ferme offre la plus belle occasion que l'on puisse trouver pour y investir son argent d'une manière avantageuse.

Conditions de paiement très-libérales.

S'adresser au propriétaire E. J. CHARLTON, à Québec, ou à J. CREBASSA, écuyer, N. P., Sorel, ou à F. X. PRATTE, écuyer, N. P., Stanfold.

1er mai 1866



Département des Terres de la Couronne

OUTAWAIS, 16 avril, 1866.

AVIS est par le présent donné que les Terres de la Couronne ci-dessous désignées seront offertes en vente par les Agents respectifs, à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le 1^{er} et après le 30 Mai prochain, Savoir :

Agents.	Agents.	Agents.	Agents.
Frs. Nonleau, Sic. Claire.	A. Ross, Frampton	L. N. Gagnaire, Isle-Verte.	Frs. Lamontagne, St. Gervais.
30c.	40c.	30c.	Frs. Tém. St. Thomas, C. Montmartin.
5430	49500	64000	16692
Dorchester	Beauce	Témiscouata.	Bellechasse.
Langevin.	Lisborough	Armand.	Montminy.
Escourt.	Randol.	Roux	Montmagnus.

(Signé,) ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.
1er mai 1866.

SEIGNEURIE DE MONT-LOUIS

Le soussigné ayant acquis, pour l'avoir achetée de son père, la Seigneurie de Mont-Louis, située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans le district de Gaspé, est maintenant prêt à vendre et à louer les places de pêches et autres lots.

Cette propriété est en franc et commun cocage, à un front de onze milles en profondeur ; est l'une des meilleurs places de pêches sur Saint-Laurent, et la terre y est très propre aux fins de l'agriculture ; elle est fertile et l'on ne saurait y trouver une roche.

Il y a une chapelle et un moulin à farine sur la propriété ; et une quantité de terre sur les différentes baies et les rivières à été arpentée.

Pour des informations plus détaillées s'adresser à

THOS. FRASER,
Quai des Indes, Québec.

15 mars 1866.

GRAINES FRAICHES 1866

MAGASIN DE GRAINES ET D'OUTILS
D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA,
SALLE STE. ANNE, AU-DESSUS DU MARCHÉ
STE. ANNE,
MONTREAL.

Le soussigné a reçu, il y a quelques semaines, un assortiment très-grand très-complet de graines de jardin et de plantes potagères pour les agriculteurs. Ces graines ne peuvent être surpassées en qualité, car il a pris tout le soin possible à choisir les différentes semences.

Les commandes seront promptement exécutées.

Une liste des prix peut être obtenue, en s'adressant au soussigné.

Wm. EVANS,

Grainetier de la Chambre d'agriculture pour le Bas-Canada.

14 avril 1866.

GRAINES FRAICHES DE FLEURS—1866.

UN très-grand assortiment de graines de fleurs, choisi dans les maisons les plus renommées dans ce genre de commerce en Europe, contenant au-delà de 500 variétés, parmi lesquelles plusieurs sont très récentes.

On peut se procurer le catalogue descriptif de ces graines en s'adressant au soussigné.

Les cultivateurs trouveront constamment chez le soussigné un assortiment complet d'instrument d'agriculture, tels que PIQUES, BECHES, PELLES, HACHES, et ceux propres au Drainage.

ENGRAIS : Pur Giano Peruvien, importé directement des agents du gouvernement Peruvien, Superphosphate, Poudre d'os, Gypse, etc., etc., etc.,

— AUSSI —

POTS A FLEURS de différentes grandeurs, et tous les instruments nécessaires en HORTICULTURE.

WM. EVANS,

Grainetier de la Chambre d'agriculture pour le Bas-Canada.

14 avril 1866.

MARCHAND - EPICIER.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'ayant un assortiment considérable d'Épiceries fraîches, de Vins et Liqueurs de toutes sortes, est prêt à satisfaire toutes commandes qui pourraient lui être faites par écrit ou autrement. Il en fera l'expédition, par le Grand Tronc ou les Bateaux-à-vapeur, sous le plus court délai.

JOSEPH LACHANCE,

No. 3, rue Sous-le-Fort et No 3, sur l'ancien marché, B.-V., Québec.

GRAINES

A VENDRE à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes, à Ste. Anne de la Pocatière :

Gros oignon rouge de Wethersfield
Gros Oignon rouge Américain
Petit oignon argenté
Gros oignon blanc du Portugal

Gros Chou de York
Très gros chou d'hiver de Bergen
Chou rouge pour salade
Chou d'Allemagne tête de tambour.
Chou-fleur de Walcheren

Rave blanche, ronde et d'avance
Rave rouge, ronde et d'avance
Rave ronde, rose et tendre
Rave rouge longue

Concombre très long vert et piquant
Petit concombre vert et hâtif
Concombre court, vert et piquant
Concombre court et d'avance
Petit concombre pour marinade
Concombre long et vert

Carotte orange, longue
Salade pommée
Poireaux

Navet Aberdeen et White Globe
Navet hâtif de Malte
Persil frisé Cerfueil Asperges
Sarriette d'été Sarriette d'hiver
Betterave rouge et longue
Betterave à vaches
Trèfle rouge Trèfle blanc
Graine de mil Lentille blanche
etc., etc., etc., etc.

Différentes variétés de
FLEURS MELON TOMATE
Mignonnette, arbuste et plant

Tabac Connecticut à larges feuilles
Sorgho et Blé-d'Inde à sucre
etc., etc., etc., etc.

Ceux qui s'adresseront, par lettre affranchie, à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes pour obtenir des graines, les recevront par le retour de la maille.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,

No. 9 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 novembre 1865.

CHOIX DE FLEURS

RARES ET MAGNIFIQUES,

MEILLEURS LEGUMES, ETC.

B. K. BLISS,

Importateur et Cultivateur de graines de fleurs et autres plantes,

SPRINGFIELD, MASS., U. S.,

Désire attirer l'attention des Cultivateurs sur son assortiment varié et étendu de graines de légumes, fleurs, etc., tant d'Europe que des États-Unis, leur qualité ne pouvant être surpassée, et qu'il offre à des prix réduits.

Empressez-vous de vous procurer son nouveau

CATALOGUE ILLUSTRÉ DE FLEURS

ET LE

Guide pour la Culture des Fleurs et des Légumes.

La onzième édition, avec un supplément pour 1866, augmentée et corrigée, contient au-delà de 100 pages de matière imprimée, ornée de nombreuses gravures, et renferme une liste avec la description de plus de 2000 espèces de fleurs et de végétaux; aussi une description des plantes les plus nouvelles et offertes pour la première fois dans ce pays, avec la manière de les cultiver.

De plus, au-delà de 100 variétés de Géranium Métis Français, ainsi que d'autres bulbes de plantes d'été. Il a été ajouté à cette liste quelques variétés choisies de raisins, fraises, framboises, etc.


Cette publication contient beaucoup de renseignements sur la manière de jardiner, qui seront aussi utiles à l'amateur expérimenté qu'à celui qui pour la première fois se livre au jardinage.

Une copie du Catalogue et du Guide pour la culture des fleurs et des légumes sera envoyée (sans frais de poste) à tous ceux qui feront parvenir, par lettre affranchie, 25 cents au soussigné.

31 mars 1866.

B. K. BLISS, SPRINGFIELD, MASS., U. S.

A VENDRE OU A LOUER
A SAINTE ANNE DE LA POCATIÈRE
Près du Collège, dans le centre du Village.


 **UNE** belle et bonne maison de 35 x 28 pieds, finie dehors et dedans, chassis doubles, mansardes, etc. Construite il y a sept ans, avec fournil attenant à la maison, excellente cheminée et four, grange et étable d'environ 50 pieds, jardin potager, fontainé, etc.

Cette maison est admirablement située pour une famille bourgeoise qui voudrait passer l'été à la campagne.

Possession donnée an commencement de juin. Pour les conditions s'adresser au
PROCURER DU COLLÈGE.

14 avril 1866.

F. A. ST. LAURENT
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE
No. 6, rue et faubourg St. Jean
QUEBEC.

 F. A. St. L. a constamment en mains :

Ferronneries de tous genres, Ferrures de maisons, Outils pour les ouvriers, Glaces de miroirs, Couleurs sèches et à l'huile, Vitres, Mastic, Huile pour peinture, Pinceaux, Brosses, Ferblanc, Tole, Pistolets, Fusils, Poudre, Plomb, Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce magasin un assortiment complet d'instruments pour l'agriculture.

↔ A vendre en gros et en détail. ↔


CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
District de Québec.

DÉPART ET ARRIVÉE DES CHARS

De la Pointe à la Rivière-du-Loup

STATIONS.	Aller	Retour
POINTE LEVI	10-00 AM	3-55
Hadlow	10-10	3-45
Chaudière Junction	10-30	3-22
St Jean Chrysostôme	10-43	3-07
St Henri	11-00	2-50
St Charles	11-26	2-25
St Michel	11-45	1-50
St Valier	11-58	1-37
St François ou Berthier	12-15 P.M.	1-18
St Pierre	12-30	1-05
ST THOMAS	12-48	12-48
Cap St Ignace	1-10	12-08 P.M.
L'Anse à Gile	1-20	11-58
L'ISLET	1-33	11-46
	1-50	11-31
Trois Saumons	2-03	11-21
St Jean Port Joli	2-20	11-04
Elgin Road	2-32	10-51
St Roch	2-46	10-38
STE ANNE	3-09	10-15
Rivière Ouelle	3-29	9-56
St Denis	3-46	9-39
ST PASCAL	4-03	9-22
Ste Hélène	4-23	9-02
St André	4-33	8-52
St Alexandre	4-43	8-39
Chemin du Lac	5-03	8-19
RIVIERE-DU-LOUP	5-23	8-00 AM

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,

Surintendant local.

MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9¹/₂, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.